

CONBAT+



Fêtons l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

For the student

Aine FURLONG



Fêtons l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Áine Furlong

FICHE DE TRAVAIL N°1: COMPRENDRE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



Mode de groupement:

- Individuellement, étudie les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme correspondants à chaque groupe (Document 1). Observe les images qui accompagnent les articles (Document 2).
- Individuellement, découpe ou recopie chaque article et associe l'article à une des images.
- Discute de ton choix avec ton groupe
- Avez-vous choisi les mêmes images pour les mêmes articles ?
- Pourquoi ? Trouvez un moyen de représenter les opinions du groupe.
- Trouvez un titre qui représente le mieux les articles de votre groupe. Utilisez les dictionnaires bilingues ou en ligne.
- Quand vous vous serez mis d'accord, composez une affiche avec les articles et les images que vous avez découpés. Laissez beaucoup d'espace libre dans votre affiche. N'oubliez pas de mettre le titre.
- Montrez votre affiche aux autres groupes et expliquez le choix de votre titre pour cet ensemble d'articles et le choix des images pour chaque
- article.

Auto-évaluation: mettre l'affiche dans le dossier du portfolio et remplir la grille d'évaluation ci-dessous. Cette grille peut être rempli par votre propre groupe, par d'autres groupes ou par votre enseignant.

Grille d'évaluation	Insuffisant	Satisfaisant	Excellent
Tâche 1	1 point	2 points	3 points



Association des images et des articles			
Utilisation d'outils linguistiques (dictionnaires, internet...)			
Pertinence du titre représentant les articles du groupe			
Travail d'équipe (suivi des consignes, échange de point de vue équitable, consensus sur le choix d'un titre)			
Total			



Document 1

GROUPE 1



Article 1

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2



Article 6

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3



Article 12

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.



Document 1

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

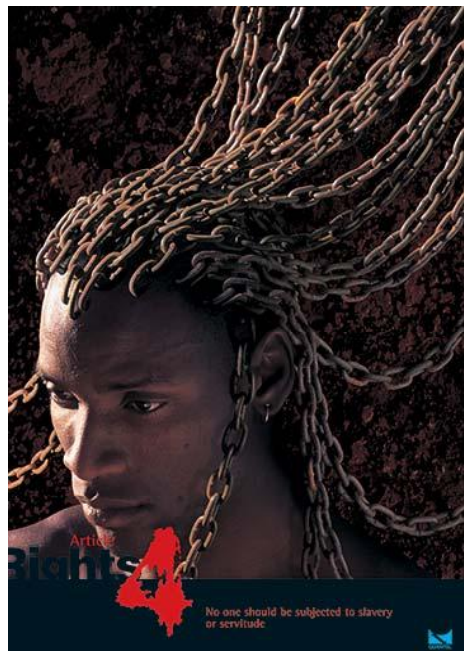
Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

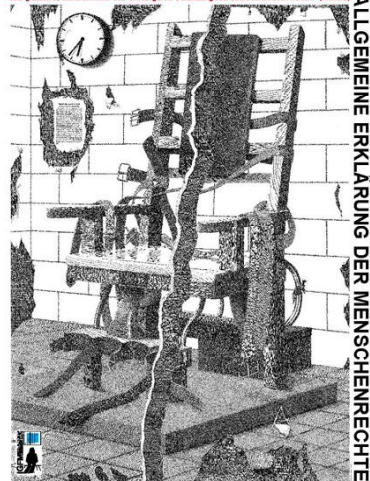


Document 2

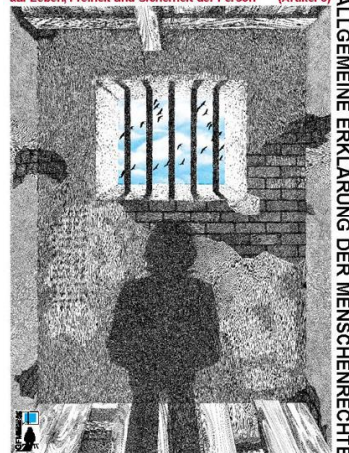
GRUPE 1



Niemand darf der Folter. : ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE



Jeder Mensch hat das Recht. : ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE





CONTENT BASED TEACHING + PLURILINGUAL/CULTURAL AWARENESS CONBAT

FETONS L' ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L' HOMME`

Suivez le modèle ci-dessus pour toutes les tâches que vous prévoyez d'inclure.

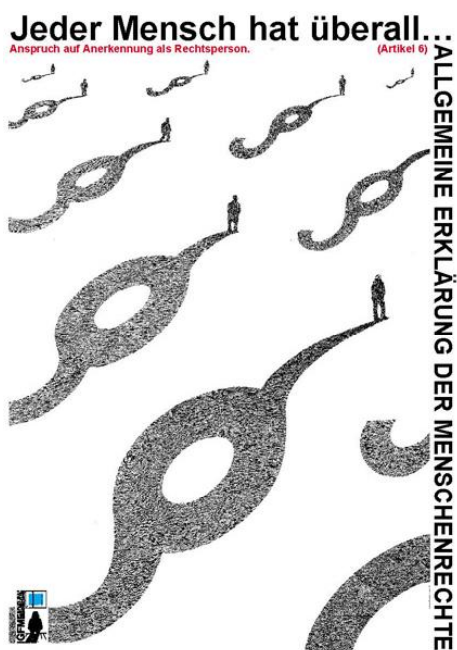
Seguid el mismo modelo de arriba para todas las tareas que queréis incluir.

REFERENCES/ REFERENCES/ REFERENCIAS



Document 2

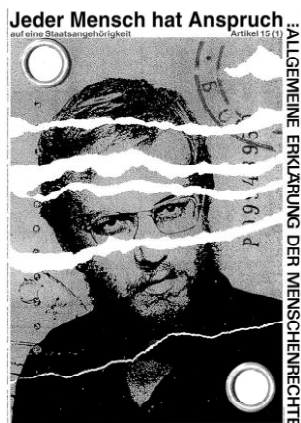
GRUPE 2





Document 2

GRUPE 3





Document 2

GRUPE 4

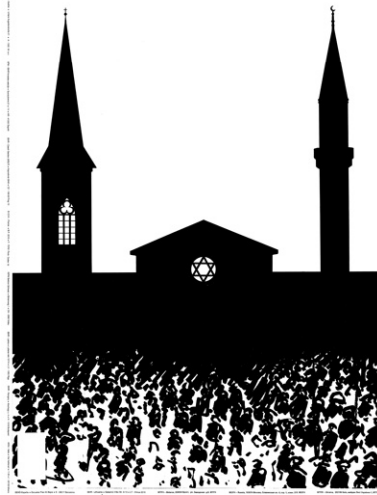


Jeder Mensch hat das Recht...
auf Versammlungs- und Vereinigungsfreiheit zu friedlichen Zwecken. Artikel 20(1)



Jeder Mensch hat das Recht...

auf Gedanken-, Gewissens- und Religionsfreiheit: Dieses Recht umfasst die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung zu wechseln, sowie die Freiheit, seine Religion oder seine Überzeugung allein oder in Gemeinschaft mit anderen, in der Öffentlichkeit oder privat durch Lehre, Ausübung, Gottesdienst und Verrichtung von Riten zu bekunden. (Artikel 18)



ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE

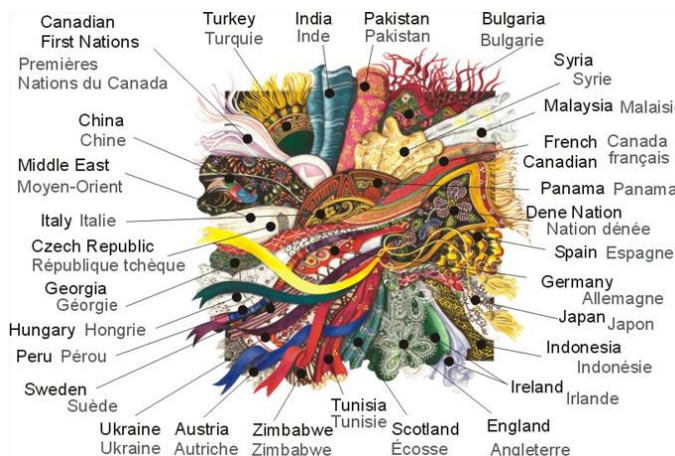
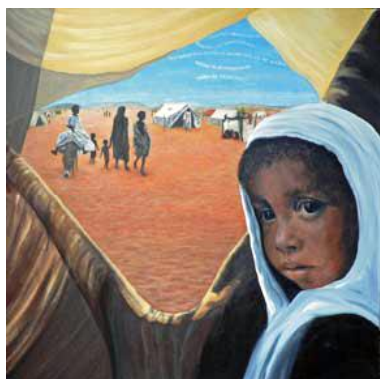
ALLGEMEINE ERKLÄRUNG DER MENSCHENRECHTE





Document 2

GRUPE 5



Aine Furlong

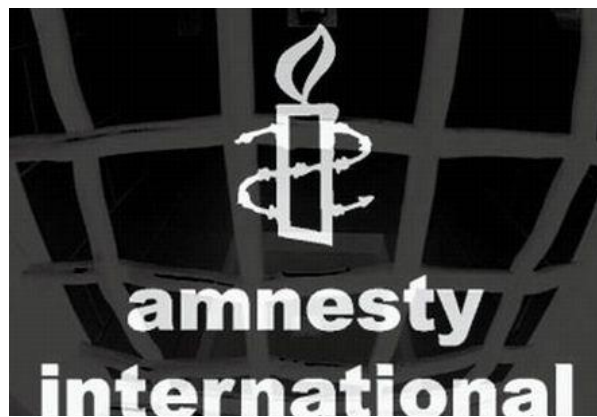
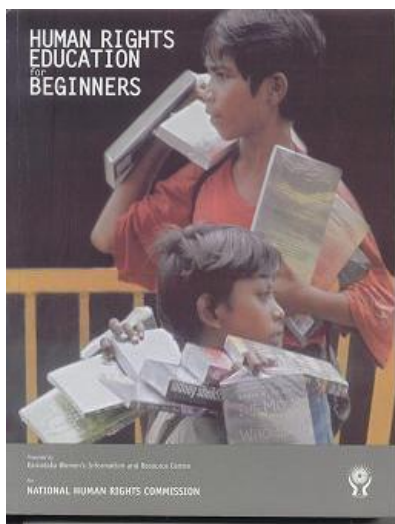


CONTENT BASED TEACHING + PLURILINGUAL/CULTURAL AWARENESS CONBAT

FETONS L' ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L' HOMME`

Document 2

GROUPE 6





FICHE DE TRAVAIL N°2: LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME : TEMOIGNAGES



Mode de groupement:

1. Visitez le site <http://www.6milliardsdautres.org/> et cliquez sur « Français » et « Témoignages ».
2. Choisissez « Etre libre » et « Discrimination ».
3. Ecoutez, et choisissez l'article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui correspond le mieux à la situation de chaque personne. Il y a peut-être plusieurs possibilités.

Pour *Etre Libre*, témoignages de :

Etats-Unis :

Egypte :

Mexique :

Bosnie-Herzegovine :

Cambodge :

France :

Australie – Papouasie-Nouvelle Guinée:

Pour *Discrimination*, témoignages de :

Etats-Unis :

Népal :

Bangladesh :

Ethiopie :

Afrique du Sud :

France :



Nouvelle Zélande :

4. Comparez vos réponses avec celles qui se trouvent sur

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.

5. Pouvez-vous deviner comment on dit 'libre' en arabe ? en espagnol ? en d'autres langues ?

Evaluation: vous pouvez choisir une liste de mots considérés importants pour la classe et les écrire sur une affiche ou enregistrer ces mots sur une cassette ou un mini-disque. Ce travail ira dans le dossier du portfolio de votre groupe.



FICHE DE TRAVAIL N°3 : UNE DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
PLURILINGUE

Mode de groupement:

1. Reformez vos groupes (6 groupes) et utilisez le texte qui correspond à votre groupe dans le Document 3.
2. Maintenant, utilisez les encadrés qui correspondent à votre groupe dans le Document 4 (3 encadrés par groupe).
3. Individuellement, comparez chaque article du Document 4 avec les articles du Document 3.



En groupe, retrouvez l'ordre des articles du Document 4 . Sur une feuille séparée, faites une liste des indices qui vous ont permis de retrouver l'ordre des articles. Avez-vous remarqué des différences ? des similitudes ? Avez-vous pensé à examiner l'ordre des mots dans la phrase, de l'origine commune de certains mots ou de la formation de la forme négative ? Comparez vos observations avec les autres groupes et constituez une liste des observations de chaque groupe pour la classe (au tableau ou sur un ordinateur).

1. Trouvez les mêmes articles dans une autre langue en visitant <http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>. Cette langue peut-être la langue de quelqu'un dans la classe.
2. Sur l'affiche, recopiez ces articles près des articles équivalents en français.
3. Découpez ou recopiez aussi les articles en anglais et en italien et collez-les sur votre affiche. Placez ces articles sous, autour où près du même article en français.
4. Exposez votre travail sur les murs de l'école.
5. Pour célébrer encore un peu plus... Vous pouvez composer une chanson, un rap pour les articles de votre groupe. Cette chanson peut-être plurilingue !

Auto-évaluation: Evaluation de la Tâche 3 à l'aide de la grille ci-dessous. Faire le total des points pour les 3 tâches après avoir considéré les dossiers de chaque groupe. Ceci peut être fait sous forme d'auto-évaluation, évaluation par d'autres groupes et/ou par votre enseignant.

Grille d'évaluation	Insuffisant	Satisfaisant	Excellent
----------------------------	--------------------	---------------------	------------------



	1 point	2 points	3 points
Tâche 3			
Association des articles dans plusieurs langues			
Utilisation d'outils linguistiques (dictionnaires, internet...)			
Pertinence des observations linguistiques			
Esthétique de l'affiche			
Travail d'équipe (suivi des consignes, échange de point de vue équitable, consensus sur le produit final)			
Total			



Document 3

GROUPE 1



Article 1

Tous les êtres humains sont libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun dispose de tous les droits et libertés énoncés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, d'origine, de fortune ou de naissance.

Article 3

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Personne ne sera tenu en esclavage.

Article 5

Personne ne sera soumis à la torture.

GROUPE 2



Article 6

Chacun doit être traité de façon identique par la loi.

Article 7

Chacun a le droit à une égale protection de la loi.

Article 8

Chacun a le droit de demander justice devant un tribunal compétent lorsque ses droits ne sont pas respectés.

Article 9

Personne ne peut être détenu arbitrairement.

Article 10

Chacun a droit à être entendu publiquement devant un tribunal indépendant.

Article 11

Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé coupable lors d'un procès public lui assurant toutes les garanties nécessaires à sa défense.

GROUPE 3



Article 12

Chacun a droit à une vie privée, un domicile, à une famille et à la correspondance.

Article 13

Chacun a le droit de circuler librement dans son propre pays, de le quitter et d'y revenir.

Article 14

Chacun a droit à l'asile politique dans d'autres pays.

Article 15

Chacun a droit à une nationalité.

Article 16

Chacun a le droit de se marier, de fonder une famille avec la personne de son choix. L'homme et la femme sont égaux dans et après le mariage.

Article 17

Chacun a droit à la propriété privée.



Document 3

GROUPE 4



Article 18

Chacun a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion ou d'expression et de chercher et de recevoir de l'information impartiale diffusée dans son pays ou ailleurs.

Article 20

Chacun a droit à la liberté de réunion et d'association.

Article 21

Chacun a le droit de part à son gouvernement et de le choisir.

GROUPE 5



Article 22

Chacun a droit à la sécurité sociale et à la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Chacun a droit au travail, pour un salaire égal à travail égal. Chacun peut former ou adhérer à un syndicat.

Article 24

Chacun a droit à des heures raisonnables de travail et à des congés payés.

Article 25

Chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille, la santé, l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux et la sécurité sociale

GROUPE 6



Article 26

Chacun a droit à l'éducation.

Article 27

Chacun a le droit de participer à la vie culturelle et à des droits protégés de propriété intellectuelle.

Article 28

L'ordre social et international doit permettre le respect des libertés énoncées.

Article 29

Chacun a des devoirs envers la communauté et les autres, qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



Document 4

GROUPE 1

Italien

- a. Libertà dalla tortura
- b. Diritto alla vita, alla libertà ed alla sicurezza della propria persona
- c. Ad ogni individuo spettano diritti senza distinzione alcuna per ragioni di razza, di colore, di sesso, di lingua, di religione, di opinione politica o di altro genere, di origine, di ricchezza, di nascita o di residenza
- d. Libertà dalla schiavitù
- e. Tutti gli esseri umani nascono liberi ed eguali in dignità e diritti

GROUPE 1

Anglais

Everyone

- a. Has the right not to be discriminated against on any basis.
- b. Is born in freedom, equality and dignity.
- c. Has the right to liberty and freedom.
- d. Has the right to security of person. No one should be tortured or suffer cruel and inhuman treatment.
- e. Has the right to live and live in freedom and safety

GROUPE 1

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

GROUPE 2

Italien

- a. Diritto all'effettiva possibilità di ricorso a tribunali competenti
- b. Diritto a eguale tutela da parte della legge
- c. Diritto alla presunzione di innocenza fin quando la colpevolezza non sia stata provata legalmente in un pubblico processo con tutte le garanzie necessarie per la propria difesa
- d. Diritto a non essere arrestato arbitrariamente
- e. Diritto ad un'equa e pubblica udienza davanti ad un tribunale indipendente e imparziale
- f. Diritto di essere trattato equamente dalla legge

GROUPE 2

Anglais

- a. Everyone
- a. Has the right to a full and fair hearing before an impartial and independent tribunal.
- b. Has the right to equality before the law and equal protection.
- c. Has the right not to be subjected to arbitrary arrest or detention.
- d. Has the right to effective remedy.
- e. Has the right to recognition before the law.
- f. Has the right to be presumed innocent until proven guilty.

GROUPE 2

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.a.spx>.



Document 4

GROUPE 3

Italien

- a. Diritto di asilo politico in altri paesi
- b. Diritto alla privacy in casa, in famiglia e nella corrispondenza
- c. Diritto al matrimonio, alla famiglia ed eguali diritti di uomini e donne durante e compreso il proprio, e di farvi ritorno dopo il matrimonio
- d. Diritto di cittadinanza
- e. Diritto di proprietà
- f. Libertà di movimento nel proprio paese e diritto di lasciare qualsiasi paese,

GROUPE 3

Anglais

- a. Has the right to asylum.
- b. Has the right to freedom of movement.
- c. Has the right to own property
- d. Has the right to a nationality.
- e. Has the right to marry.
- f. Has the right to privacy.

GROUPE 3

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

GROUPE 4

Italien

- a. Libertà di riunione e di associazione pacifica
- b. Libertà di pensiero, di coscienza e di religione
- c. Diritto di partecipare al governo del proprio paese, scegliendone i rappresentanti
- d. Libertà di opinione, di espressione, e di cercare, ricevere e diffondere informazioni

GROUPE 4

Anglais

Everyone

- a. Has the right to freedom of assembly and association
- b. Has the right to freedom of opinion and expression.
- d. Has the right to freedom of thought, conscience and religion.
- f. d. Has the right to take part in government, to have access to public services and a right to vote.

GROUPE 4

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

GROUPE 5

Italien

- a. Diritto a una ragionevole limitazione delle ore di lavoro e a ferie periodiche retribuite
- b. Diritto al lavoro, ad eguale retribuzione per eguale lavoro, a fondare sindacati e ad aderirvi
- c. Diritto ad un tenore di vita sufficiente a garantire la salute ed il benessere proprio e della propria famiglia, con particolare riguardo ad alimentazione, vestiario, abitazione, cure mediche e servizi sociali necessari
- d. Diritto alla sicurezza sociale e alla realizzazione dei diritti economici, sociali e culturali

GROUPE 5

Anglais

Everyone

- a. Has the right to rest and leisure.
- b. Has the right to work.
- c. Has the right to an adequate standard of living.
- d. Has the right to social security

GROUPE 5

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.



Document 4

GROUPE 6

Italien

- a. Diritto ad un ordine sociale e internazionale nel quale questi diritti e libertà possano essere pienamente realizzati
- b. Diritto all'istruzione
- c. Ogni individuo ha dei doveri verso la comunità e verso gli altri per soddisfare le esigenze ed il benessere di una società democratica
- d. Diritto di prendere parte liberamente alla vita culturale e alla protezione dei diritti di proprietà intellettuale
- e. Nulla nella presente Dichiarazione può essere interpretato nel senso di implicare un diritto di un qualsiasi Stato, gruppo o persona di esercitare un'attività o di compiere un atto mirante alla distruzione di alcuno dei diritti e delle libertà in essa enunciati.

GROUPE 6

Anglais

Everyone

- a. Nobody can interpret this declaration in a way that can endanger any of the rights and freedoms of others.
- b. Is entitled to a social and international order to realise their rights and freedoms.
- c. Has the right to freely participate in the cultural life of the community.
- d. Has duties to the community.
- e. Has the right to education

GROUPE 6

Une langue de votre classe

Consultez

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/SearchByLang.aspx>.